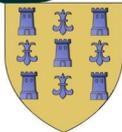


l'Echo Simianais

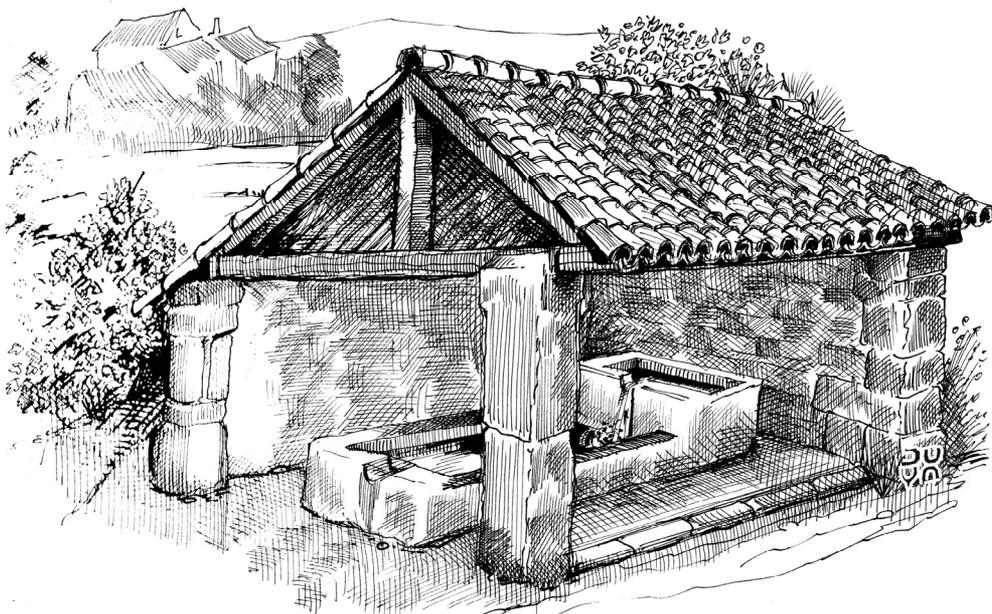


Bulletin municipal n°21 - décembre 2018

DANS CE NUMÉRO :

A la rencontre de Simiane-Collongue
Les lavoirs de Simiane la Rotonde

Pages 13 et 14
Pages 14 et 15



Le lavoir du hameau de Carniol



INFORMATIONS UTILES

NUMEROS d'APPEL UTILES

Mairie de Simiane téléphone : 04 92 75 91 40
Mairie de Simiane téléfax : 04 92 75 94 39
Courriel / e-mail : communedesimiane@wanadoo.fr
Site de la Mairie : www.mairie-simiane-la-rotonde.fr
Numéro d'appel d'URGENCE : 06 07 17 89 33

HEURES D'OUVERTURE de la MAIRIE : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 14h à 17h
ATTENTION : Nouveaux horaires ! mercredi : de 09h à 12h

Chaque samedi, le Maire et ses adjoints tiennent leur permanence, de 10h à 12h au Bureau des élus (à côté de la Poste).



Le Château-Rotonde (Nouveaux horaires) :

Du 15 mars au 30 avril et du 1er septembre au 11 novembre :
Tous les jours, **sauf le mardi**, de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.
Du 1er mai au 31 août août : Tous les jours, de 10h à 19h.
Tel. 04 92 73 11 34



Le Bureau de Poste de Simiane

Ouvert, du lundi au vendredi, de 14h15 à 16h45.
Ouvert le samedi, de 10h30 à 12h.
Tel. 04 92 75 95 41



La Bibliothèque Henri Laugier

Ouverte le mardi et le vendredi, de 14h30 à 16h30.

L'Écho Simianais - Bulletin municipal semestriel gratuit - **numéro 21 - décembre 2018.**

Commune de Simiane la Rotonde - Rue Henri Laugier - 04150 SIMIANE la Rotonde.

Directeur de publication : M. Louis Laudun, Maire. Coordination : Henri Duyn.

Rédaction : Olivia Brindle, Jean-Pierre Comte, Henri Duyn, Louis Laudun, Jean-Yves Meignen, Marie-José Noël, Hélène Oggiano-Bitar, Isabelle Oudot, Claude Wicart.

Conception graphique et maquette : Henri Duyn.

Photos et illustrations : Henri Duyn, Hélène Oggiano-Bitar, Isabelle Oudot, Claude Wicart.

Impression : Imprimerie Nouvelle, Apt - Imprimé sur papier recyclé.

Tirage : 500 exemplaires. Dépôt légal : Lors de la parution Distribution : La Poste

La délocalisation de la Mairie au Faubourg

Dans l'Echo Simianais n°13 du mois de décembre 2014, j'ai été amené dans mon propos de l'époque à faire la synthèse d'une réunion publique qui avait eu lieu à la fin du mois de juin de la même année.

Ainsi, j'avais évoqué, outre la réfection et l'agrandissement de la salle des fêtes, la mise aux normes de certains bâtiments publics au regard du handicap et des personnes à mobilité réduite. J'avais précisé que les personnes âgées, les femmes enceintes ou avec poussette et les malvoyants entraient dans cette catégorie.

J'avais aussi souligné que l'application de cette norme avait fait l'objet de souhaits de certains participants à cette réunion mais qu'elle résultait aussi et surtout d'une obligation légale, à savoir l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014, ayant valeur de loi, prise par le Président de la République et le Gouvernement de l'époque.

En application de ce texte, notre Conseil Municipal a délibéré le 21 novembre 2014 pour examiner la faisabilité et la possibilité budgétaire de cette mesure. Aux termes de cette délibération, nous avons donné notre accord (9 votes pour et 6 abstentions) pour réaliser ce projet à la condition expresse que le financement global du projet immobilier repose sur 50% de subvention, 30% de vente d'une partie de notre parc immobilier et 20% d'emprunts résultant de la reconduction d'emprunts arrivant à échéance et non à augmenter leur volume, comme cela a été sommairement expliqué dans l'Écho Simianais de décembre 2014.

Dès lors, il convenait de s'efforcer de mettre en œuvre cette décision avec toutefois une difficulté majeure : la mise aux normes devait être réalisée au 31 décembre 2014 !

Les pouvoirs publics ont tout de même eu conscience de l'impossibilité dans certains cas, dont le nôtre, de respecter ce délai. Sur ce fondement, il a été permis d'élaborer un "agenda d'accessibilité programmée", en clair d'obtenir un sursis pour la réalisation du projet, l'agenda devant être déposé au Préfet de Département au plus tard le 27 septembre 2015.

Notre Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé cette demande au travers d'une délibération du 21 août 2015. Ainsi, un délai de 3 ans supplémentaires nous a été accordé à compter du 27 septembre 2015, soit jusqu'au 27 septembre 2018.

Il est à noter que le non respect des engagements pris peut-être sanctionné par le Préfet qui, par arrêté, peut établir un constat de carence signalé au Procureur de la République. Des sanctions pécuniaires comprises entre 5 et 20% du montant des travaux à réaliser peuvent être prononcées.

Un organisme spécialisé, contacté par nos soins, a conclu que la délocalisation de la mairie au Faubourg était l'unique solution.

Les trois années accordées ont été mises à profit pour constituer le financement de l'ensemble du projet (salle des fêtes et mairie) tout en respectant les engagements que nous nous étions fixés en termes de contrainte financière.

Il est à souligner que certains équipements pouvant être utiles à la fois à la salle des fêtes, à la mairie et à l'école ont été rattachés et imputés à la salle des fêtes car d'utilité commune.

Il en a été ainsi pour le chauffage unique à ces trois entités, et également à la Poste, plus une salle modulable pouvant servir soit pour les séances du Conseil Municipal ou pour les mariages, soit comme extension à la salle des fêtes, tout comme les sanitaires publics ou l'escalier extérieur.



Le coût prévisionnel de la salle des fêtes, travaux annexes susvisés compris, s'est élevé à 607 186 euros qui se déclinent comme suit :

Salle des fêtes	Coût	
	Travaux salle des fêtes	536 336,68 €
	Total	536 336,68 €

Travaux communs salle des fêtes / mairie <i>(imputés sur les travaux de la salle des fêtes)</i>	Coût	
	sanitaires publics extérieurs, escalier extérieur, salle du conseil, dimensionnement du chauffage pour tous les bâtiments	70 850,00 €
	Total	70 850,00 €

Total général	607 186,68 €
----------------------	---------------------

Financements				
Sources	Théoriques prévus		Réalisés	
Subventions	50 %	303 593,34 €	59,35 %	360 343,00 €
Vente des immeubles	30 %	182 156,00 €	94,02 %	570 865,70 €
Emprunts	20 %	121 437,34 €	19,93 %	121 000,00 €
Total	100 %	607 186,68 €	173,33 %	1 052 208,70 €

Les objectifs financiers prévus ayant été respectés pour la salle des fêtes, le projet "mairie" pouvait être lancé.

C'est ce qui a été autorisé par délibération du Conseil Municipal du 02 novembre 2018 (8 votes pour et 4 contre) selon le programme financier ci-dessous :

Disponible de la vente des immeubles pour la mairie : 1 052 208,70 € – 607 186,68 € = 445 022,02 €

Mairie	Coût prévisionnel	
	Travaux	188 000,00 €
	Total	188 000,00 €

Financements				
Sources	Théoriques prévus		Réalisés	
Subvention obtenue de 165 933,00 € plafonnée par la loi à 80% de l'équipement prévu.	80 %	150 400,00€	80 %	150 400,00 €
Reste vente des immeubles après opération salle des fêtes.	20 %	37 600,00 €	236,71 %	445 022,02 €
Total	100 %	188 000,00 €	316,71%	595 422, 02 €

Les travaux de la mairie sont indissociables de la rénovation d'un appartement particulièrement vétuste et insalubre situé actuellement au-dessus du bureau des élus. Sa rénovation a également été prévue par la même délibération puisque, grâce à la subvention de 150 400 € prévue pour la mairie, le solde disponible après travaux devrait être de 407 422,02 €.

Disponible pour le logement : **595 422,02 – 188 000,00 = 407 422,02 €**

Le financement ci-dessous a donc été prévu pour ce logement :

Logement	Coût prévisionnel	
	Travaux	119 547,00 €
	Total	119 547,00 €

Financement				
Sources	Théoriques prévus		Réalisés	
Subventions	12,55 %	15 000,00 €	12,55 %	15 000,00 €
Reste vente des immeubles après opération salle des fêtes + mairie	30,00 %	35 864,10 €	340,80 %	407 422,02 €
Emprunt financé par le loyer	57,45 %	68 682,90 €	57,45 %	68 682,90 €
Total	100%	119 547,00 €	410,80%	491 104,92 €

Disponible pour diverses opérations : **491 104,92 – 119 547,00 = 371 557,92€**

A l'issue de la réalisation complète des trois unités, c'est un solde de 371 557,92 € qui devrait être disponible pour l'aménagement intérieur de la salle des fêtes, la maîtrise d'œuvre ainsi que l'autofinancement de l'ancienne école de Carniol, le logement au-dessus de l'école de Simiane (différend de celui évoqué ci-dessus) et la future maison des associations entre autres.

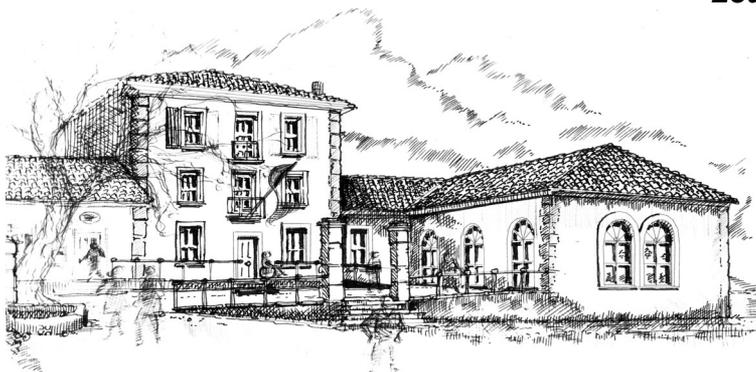
Rappelons que le fil conducteur de la méthode a été de réunir un financement exceptionnel pour ne grever en aucun cas les budgets traditionnels annuels afin de limiter au mieux la hausse des impôts locaux et que les produits des ventes d'immeubles puissent être réinvestis dans l'immobilier et non pas être utilisés pour le fonctionnement au quotidien.

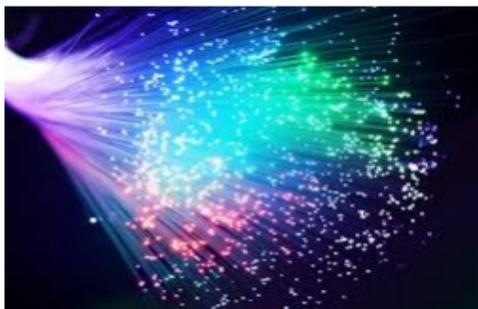
De plus, menée à son terme, l'opération finale devrait contribuer fortement à une cohésion administrative et sociale en regroupant dans un même secteur l'école, la Poste, la mairie, la salle des fêtes, la bibliothèque et l'épicerie, en somme un intéressant centre de vie.

Le haut village n'en serait pas pour autant délaissé car l'actuelle mairie, devenue l'ancienne, pourrait être convertie en une maison des associations qui, comme nous le savons, sont nombreuses et très dynamiques à Simiane.

Cela fera l'objet d'un prochain débat au sein du Conseil Municipal.

Le Maire,
Louis LAUDUN





OPTIQUE SUR LE PLATEAU DE CHAVON

Dans l'Echo Simianais n°19 de décembre 2017, nous indiquions que les habitants du hameau de Chavon et du plateau auraient le plaisir d'être connecté à la fibre optique au début du deuxième semestre 2018.

Comme vous avez pu le constater, tel n'a pas été le cas. C'est pourquoi nous portons à votre connaissance, ci-dessous la réponse à nos questions au SMO PACA THD (*Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit*) chargé du déploiement de la fibre optique sur le quartier de Chavon :

Suite à votre demande concernant l'installation du PRM (Point de Raccordement Mutualisés) sur le plateau Chavon, je vous informe de la situation actuelle de nos déploiements sur votre territoire. Depuis notre dernière annonce en 2017 la situation a évolué.

Sachez dans un premier temps que nos opérations sont malheureusement touchées par d'importants retards atteignant jusqu'à deux ans sur certains projets; ces retards sont dus à la complexité d'un modèle qui montre aujourd'hui ses limites. Face à cette situation et afin de mieux réaliser nos opérations de déploiement, notre structure a décidé de changer de modèle et de se diriger vers un marché de conception réalisation. Cela réduira le nombre d'acteurs impliqués dans les phases études et travaux. Le SMO PACA THD espère de cette manière relancer ses travaux avec une meilleure maîtrise des chantiers.

Cette transition entrainera une redéfinition des plannings et des dates de mise en service sur l'ensemble du territoire. Actuellement, les arbitrages sont en cours quant au choix des entreprises retenues pour ce nouveau marché.

Malheureusement, le PRM de Simiane la Rotonde est impacté par cet arbitrage. Aujourd'hui, par conséquent, nous ne sommes pas en position de vous donner une perspective à court terme sur l'évolution du projet du PRM de Simiane la Rotonde.

Après le choix des entreprises dans le cadre du nouveau marché, nous pourrons aiguiller les territoires concernés, grâce à de nouveaux plannings fiabilisés. Aussi, nous reviendrons vers vous lorsque nous disposerons d'informations plus précises.



Une nouvelle année scolaire a débuté le 3 septembre. L'effectif est aujourd'hui de 45 élèves répartis entre la classe de Marina GUISTI (24 élèves) et celle de Dominique DUPUY (21 élèves). Pendant la période estivale certains travaux prévus ont été réalisés : revêtement dans la cour des grands, réparation du toit de la cabane dans la cour des petits.

Le contrôle d'air obligatoire a été effectué. Mais, il n'a pas été possible d'avancer sur d'autres demandes d'amélioration des locaux, la priorité ayant été donnée à la salle de restauration. En effet, en raison du nombre croissant d'enfants inscrits à la cantine scolaire ou susceptibles d'y manger, il a été envisagé l'ouverture d'une autre issue pour faciliter la sortie des enfants en cas de sinistre. Les demandes d'autorisation diverses ont pris beaucoup de temps. Le choix de remplacer la porte extérieure d'accès à la cantine par une porte en bois anti panique a été pris.

A la suite d'un grand coup de vent à la fin de l'été, il a été constaté qu'une grosse branche du vieux marronnier situé dans la cour des grands était tombée. Après avoir pris conseil auprès de jardiniers professionnels du village, pour ne prendre aucun risque quant à la sécurité des enfants, le Maire a pris la décision d'enlever l'arbre qui s'est avéré être très "malade". Il s'agira de le remplacer. Les élèves, par l'intermédiaire du nouveau Conseil Municipal des enfants, seront associés au choix du nouvel arbre.

A la suite du départ à la retraite de Marie-Yvonne BLANC, des changements sont intervenus dans l'équipe des agents de l'école. Martine BERTRAND a remplacé Marie-Yvonne sur le poste de cantinière. C'est Christine RENIET qui a été recrutée pour occuper le deuxième poste d'aide maternelle, en binôme avec Carole SAFFIOTTI. Cynthia FAYET assure toujours le renfort à la cantine et Myriam QUEVEDO à la garderie du soir.



Bonne retraite Marie-Yvonne !

Agent communal depuis 40 ans, Marie-Yvonne Blanc a pris sa retraite le 31 août dernier. Marie-Yvonne a occupé le poste de cantinière pendant toutes ces années. On peut dire qu'elle a été un "pilier" de l'école du village, ayant vu grandir plusieurs générations d'enfants.

Marie-Yvonne avait à cœur de proposer une cuisine familiale et d'être rigoureuse dans son travail.

Quand, à la rentrée scolaire 2015, il s'est agi d'instaurer les deux services de restauration scolaire, malgré une appréhension légitime, elle a su parfaitement s'organiser, de telle façon que cette nouvelle organisation s'est mise en place sans difficulté.

Début juillet, ce sont l'équipe enseignante, ses collègues de l'école, les enfants et les parents d'élèves qui ont fêté son départ. Le 14 septembre, c'était au tour du Conseil Municipal et de ses collègues du service administratif de la remercier pour ses longues années de service et son attachement à l'école de Simiane.

Marie-Yvonne va maintenant se consacrer à ses petits-enfants et ses activités préférées que sont le jardinage et la chasse. Nous lui souhaitons de bien profiter de sa retraite méritée !



VIE SOCIALE



Être au plus près des besoins des habitants du village et plus particulièrement des séniors est un souci constant du CCAS. Cela demande parfois de revoir les conditions d'attribution de l'action sociale proposée par la Commune. C'est le cas concernant les colis de Noël. C'est ainsi que les membres du CCAS réunis le 14 septembre ont décidé que les colis de Noël seraient dorénavant distribués aux personnes de plus de 70 ans en résidence principale sur la commune.

Jusqu'alors la liste des bénéficiaires des colis de Noël était établie en fonction de la liste électorale.

Ce n'est plus le cas maintenant. Du fait de ce nouveau critère, de nouvelles personnes devraient pouvoir en bénéficier. Dorénavant, les résidents simianais qui fêtent leurs 70 ans dans l'année sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie, au plus tard au 15 septembre de l'année en cours pour permettre de mettre à jour la liste des bénéficiaires.

Les travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes n'étant pas terminés, l'après-midi récréative n'a pu avoir lieu et la distribution des colis a dû s'organiser autrement. Des permanences ont été mises en place pendant tout le mois de décembre et les colis ont été remis par les élus aux personnes dans l'incapacité physique de se déplacer, comme c'était le cas jusqu'alors.

Le secret avait été bien gardé ! Pendant des mois, sans mettre au courant leurs camarades de classe, les élus du Conseil Municipal des enfants, Matthias ARNOUX, Arthur DALLAPORTA, Nohan FAYET, Mathis LERCARI-SUIRE, Marc-Ebens SAFFIOTTI, ont réfléchi avec Olivia BRINDLE, Responsable du Bureau du Tourisme de Simiane, à l'organisation d'une chasse au trésor à l'intention des élèves de la classe de Dominique DUPUY.

L'idée était venue de proposer une animation afin de mieux leur faire mieux connaître le patrimoine architectural et historique du haut village.

Grâce aux connaissances et au savoir-faire d'Olivia en matière d'animation d'ateliers ayant pour thème l'époque médiévale, le projet s'est construit au fur et à mesure des réunions ; le thème a été trouvé : une armée ennemie se trouve au pied du village médiéval, le but de la chasse au trésor est d'aider les chevaliers à défendre le village ; ceux-ci doivent pour cela trouver tous les matériaux nécessaires à la construction d'un système de défense : bois, verre poli, pierre, terre, poudre qui sert à fabriquer le mortier. L'objectif était de faire découvrir aux élèves les constructions du haut village et aussi les différents métiers qui pouvaient exister au Moyen-âge, comme celui de maçon, menuisier-charpentier, ferronnier-forgeron, ceux-là étant regroupés alors en corporations.





Le 27 juin, sous un temps magnifique, s'est déroulée la chasse au trésor. A partir du château, 16 élèves, entourés d'adultes, se sont élancés dans le haut village. Répartis en plusieurs groupes encadrés par nos élus du Conseil Municipal des enfants revêtus pour la circonstance d'un habit de chevalier, les enfants sont partis à la recherche des matériaux. Un livret de jeu se présentant sous la forme d'un parchemin, préparé par Olivia, avait été remis aux équipes pour les aider à partir d'énigmes, charades et indices à trouver les objets cachés à différents endroits remarquables du haut village.



Revenus dans la salle de la Rotonde, les enfants se sont vu remettre de façon très cérémoniale par le Seigneur du château une médaille avec le blason du château. Cette après-midi récréative, appréciée par tous, enfants et adultes, s'est terminée dans la bonne humeur par un goûter et la remise d'un sachet de confiseries offert par Cécilia, l'épicière du village.



Une quatrième édition à la hauteur.

Notre journée des plantes d'automne est rentrée dans une autre dimension cette année. En toute humilité, l'équipe organisatrice de l'association Flore à Simiane peut être fière de son travail. Cette journée du 21 octobre 2018 a été une grande réussite avec plus de 4000 visiteurs.

Bien entendu la météo était parfaite, sous un beau soleil et sans vent. Ces belles conditions ne sont pas la seule raison qui font que visiteurs et exposants venaient nous remercier de la journée qu'ils avaient passée dans notre beau village.

Pourtant l'enjeu cette année était de pallier l'absence de la salle des fêtes et de la moitié de la place René Char occupée par le chantier. Le choix a été fait, avec l'accord et le soutien de la mairie, d'occuper la route et donc de dévier la circulation. Outre la gêne que cela pouvait occasionner à certains habitants, cela représentait un travail supplémentaire d'organisation. Il nous fallait aussi trouver de nouveaux parkings pour répondre au succès de cette manifestation.

Un appel aux bénévoles avait été lancé pour venir nous soutenir dans de nombreux postes. Ils ont été nombreux à venir aider aux postes d'accueil, de parking, de tombola, de consignes, de mise en place... Sans cette aide, rien n'aurait été possible. Et tout s'est passé dans une magnifique coordination, c'est aussi cela qui donne un ressenti très positif aux visiteurs et exposants de cette journée. Ces derniers ont été très satisfaits de leurs ventes, ce qui montre bien l'attente dans notre région d'une telle journée dédiée au jardin.

La place avait été réservée pour l'espace restauration avec des tentes qui ont permis de faire les conférences et les repas du midi. Nos deux restaurateurs, les crêpes des parents d'élèves et les glaces ont été prises d'assaut.

En parallèle, le château de Simiane a vu 330 visiteurs profiter de la gratuité de la visite ce jour là. Rendez vous est pris pour une 5ème édition en 2019, toujours le 3ème dimanche d'octobre.



*Flore
à Simiane*



Une très belle saison touristique au château médiéval

Cette année, nous avons tous pu constater une forte fréquentation touristique du village et plus particulièrement du château. En effet, le nombre d'entrées du site a grandement augmenté, avec presque 4000 visiteurs supplémentaires par rapport à 2017, soit un total de 16100 billets vendus pour la visite du château cette saison.

Ce résultat plus que satisfaisant est l'aboutissement d'un travail constant au château pour toujours améliorer l'accueil du public, lié au cumul de plusieurs autres facteurs :

- l'aide des médias et notamment du reportage de France 3 dans le cadre de l'émission « Des racines et des ailes » du 11 avril 2018 (à retrouver en extrait sur la page d'accueil du site Internet touristique du village)
- la nouvelle entrée du château, espace plus accueillant qui rend plus attractive la visite du site
- le choix des expositions de qualité au château
- les différentes et nouvelles animations proposées cette année (visites guidées récurrentes, ateliers...)

Evidemment, tout cela n'aurait pas été possible sans la motivation et l'implication de l'équipe municipale qui a été enrichie cette année par la création d'un nouveau poste saisonnier occupé par Madame Linda Taillardat qui s'est montrée particulièrement efficace, et le reclassement de Madame Cynthia Fayet qui a également rejoint l'équipe du château pour la saison 2018.

Pour votre information, le château, actuellement en fermeture annuelle, rouvrira ses portes au public le 15 mars 2019 avec de nouveaux horaires d'ouverture : en mars, avril, septembre, octobre, novembre (jusqu'au 11) : tous les jours sauf le mardi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h ; en mai, juin, juillet, août : tous les jours en continu de 10h à 19h.

La maison de Brian ART CONTEMPORAIN

vous donne Rendez-vous pour Noël !

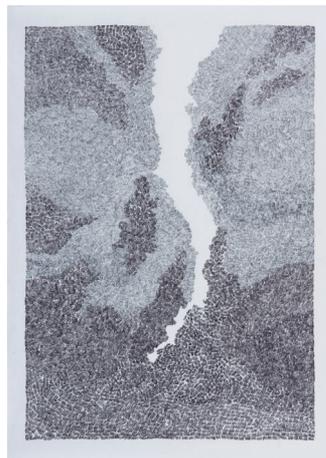
VOIR / REVOIR

Une exposition de petits et grands dessins de

Martine Cazin, à des prix d'Hiver !

Vernissage le Samedi 15 décembre à partir de 15h. La galerie vous reçoit les samedis et dimanches de 14 à 18h, du 15 décembre au 6 janvier et même sur rendez-vous en appelant Martine au :

04 92 75 91 49 ou au 06 04 17 33 77





ASTEKA - Assistance technique pour la qualité.



En rencontrant Sylvaine et Frédéric Jabre qui se sont installés à Simiane en 2009, il est amusant d'apprendre que leur entreprise a vu le jour trois ans plus tôt à Simiane-Collongue dans les Bouches du Rhône.

Dans ses débuts Sylvaine travaillait seule et Frédéric circulait beaucoup pour son métier d'informaticien. Etant tous les deux docteurs en chimie, le couple souhaitait trouver une maison et un local pour installer leur laboratoire.

Après de longues recherches, ils trouvent sur la route de Cheyran une maison pour abriter leur famille, avec un gîte indépendant pour installer le laboratoire. Et, ironie du sort, les voilà de nouveaux simianais en ayant changé de département ! C'est en décembre 2009 qu'ils s'installent et travaillent ensemble dans ce premier laboratoire simianais. L'école du village accueille Gaétan, et Valentin rejoint le collège de Banon.



Cette entreprise qui œuvre sur deux pôles d'activités compte à ce jour quatre salariés : Solène assistante réglementaire, Marion technicienne de laboratoire, Mélanie assistante administrative et Henri évaluateur de toxicité. Le premier pôle est conduit par Sylvaine, responsable en réglementation. Leurs clients lui confient toutes sortes de produits cosmétiques mais aussi des détergents, des bougies, parfums d'ambiance etc. Par le biais de ses conseils, Sylvaine fait en sorte que les produits soient conformes aux lois et règlements européens et internationaux.

Au Labo, Frédéric est responsable des contrôles microbiologiques et chimiques des produits pour assurer que ceux-ci ne sont pas pollués ou toxiques. Il fait aussi toutes sortes de dosages de divers ingrédients, ainsi que des profils chromatographiques d'huiles essentielles. Aujourd'hui, ASTEKA a des clients dans toute la France et à l'étranger : Suisse, Belgique, USA, Japon, Maroc et d'autres encore.

Ce travail en laboratoire, réglementaire, est indispensable pour tout nouveau produit qui sort sur le marché. Il se situe entre les fabricants/distributeurs/importateurs qui doivent vérifier la conformité des produits, les consommateurs qu'il faut protéger, et les autorités (répression des fraudes et ANSM) qui chapeautent tout cela.

ASTEKA est une entreprise dynamique qui porte aussi de nouveaux projets comme les contrôles dans le domaine de la détection de pesticides dans les huiles essentielles ou dans des produits alimentaires

Pour partager toutes ses connaissances, Sylvaine organise des formations professionnelles. En juin 2018 elle intervenait au salon "Cosmetic Days" à Avignon pour présenter les chémotypes du Romarin !

Frédéric tout aussi passionné par son métier que son épouse se laissera certainement facilement convaincre de donner une conférence dans la nouvelle Salle des Fêtes de Simiane ; le titre est déjà trouvé : "Le rôle de la chimie dans nos vies".



A LA RENCONTRE DE SIMIANE-COLLONGUE

Le 11 août dernier, une délégation de la Municipalité de Simiane-Collongue : le Maire et son adjoint à la culture, a été reçue par une partie de notre Conseil Municipal. Après la visite de notre village et au cours d'un déjeuner sympathique, des projets de collaboration entre les deux Simiane ont été ébauchés.



SIMIANE - COLLONGUE



SIMIANE la ROTONDE

C'est pourquoi il nous a semblé utile de renseigner nos Simianais sur cette commune homonyme des Bouches du Rhône, située en Pays aixois à l'est du Pilon du Roi. Simiane-Collongue a conservé comme nous le blason des Agoult "d'or semé de tours et de fleurs de lys d'azur", leur devise : "sustenant lilia turres, potentia et virtute" et le dicton "Sagesse de Simiane".

Le site était déjà occupé au 5ème millénaire av JC. Dans l'Antiquité, sur l'emplacement de la commune actuelle, s'élevait la capitale des Ségobriges "Ségobria" qui a accueilli les Phocéens et leur donna le port de Lacidon qui devint la ville de Marseille.

Si nos passés médiévaux se ressemblent, bien des différences existent aujourd'hui entre les deux communes : notre Simiane demeure une "petite cité de caractère" alors que Simiane-Collongue est devenue une ville de 5 700 habitants englobée dans la sphère socio-économique d'Aix-en-Provence et de Marseille.

L'existence de Collongue (Cauda Longa) est mentionnée dans les cartulaires en 1098 pour ses établissements ecclésiastiques : le monastère de Notre-Dame de Rot, le prieuré bénédictin de Saint-Germain, l'Eglise Saint-Pierre, la chapelle Saint-Jean, tous sous la dépendance de l'Archevêché d'Aix et de l'Abbaye Saint-Victor de Marseille.

Du XIIIème au XVIIème siècle, la Seigneurie de Collongue passe de mains en mains plus de douze fois : depuis Charles 1er, comte de Provence jusqu'à Jean de Simiane qui en 1684 érige en marquisat sa nouvelle acquisition. Ces mutations successives résultent d'achats, d'échanges, de successions, de confiscations et de conflits comme la guerre de Religion opposant Charles de Duras à Louis d'Aragon, le vainqueur, qui confisque le castrum de Collongue et l'attribue en 1384 à Bertrand D'Agoult lequel le revend l'année suivante à la reine Marie pour 50 livres or.

Avec Jean de Simiane et ses descendants le marquisat de Collongue connaît la stabilité jusqu'à la Révolution. Rappelons que Jean de Simiane était l'époux de Pauline de Grignan à qui nous devons la parution des célèbres "Lettres" de sa grand-mère, Madame de Sévigné. Ce recueil de reportages rédigés avec humour et pas mal de médisance constitue un document précieux sur la vie à la cour de Louis XIV.





Jusque dans les dernières années du XIXème siècle, Collongue reste un village à vocation agricole dont le terroir est morcelé en petites exploitations produisant des céréales : blé, avoine, orge, fourrage, olives et vigne sur les terrains secs et légumes sur les terres irrigables : carottes, ail, melon et la savoureuse échalote de Simiane toujours vendue sur nos marchés. La population du village est alors sous la barre des mille habitants.

Mais en 1877 la ligne ferroviaire Aix-Marseille est ouverte avec un arrêt à Collongue. Puis l'apparition des automobiles et des tracteurs modifie complètement l'environnement socio-économique du village. Les petites exploitations disparaissent, les lotissements envahissent les champs et Collongue devient la banlieue de la conurbation d'Aix-Marseille. La population passe entre 1963 et 1995 de 1000 h à 5000 h et atteint 5.584h en 2015.

Tous ces métamorphoses s'accompagnent des changements du nom de la commune, dénommée Collongue depuis le Moyen-âge jusqu'à 1684, Simiane-les-Aix de 1684 à 1789, à nouveau Collongue en 1789 et enfin Simiane-Collongue depuis novembre 1919. Nous souhaitons que cette brève rencontre entre Simianais débouche sur des échanges fructueux d'informations, de visiteurs, de photographies.



NOTRE PATRIMOINE

LES LAVOIRS DE SIMIANE LA ROTONDE

Ils apparaissent dans l'aménagement collectif urbain au cours du XVIIIème siècle, mais la plupart ne sont construits qu'à la fin du XIXème siècle, répondant aux besoins d'une population croissante et aux exigences de la salubrité publique (Loi de Napoléon III du 3 février 1851).

Aujourd'hui il suffit de tourner un robinet pour avoir de l'eau courante. Il n'en était pas de même jusqu'à une époque récente (deuxième moitié du XXème siècle). L'eau était une denrée précieuse et rare. A Simiane, ni cours d'eau pérenne, ni fontaine. Alors on allait chercher l'eau aux deux puits communaux, l'un situé sous l'église au sommet de la montée du Faubourg (en face de *La Forge*) et l'autre en bas de la même rue au croisement des *Trois chemins*. Dans les campagnes, les grandes fermes avaient leur citerne.



Pendant longtemps, on lavait le linge sur une pierre inclinée ou sur une planche autour d'un point d'eau (puits, mare, ruisseau, fontaine). L'édification des lavoirs fut une véritable révolution technique et sociale pour les femmes, apportant à la fois un allègement de la corvée d'eau et faisant rapidement du lavoir un lieu de sociabilité féminine.

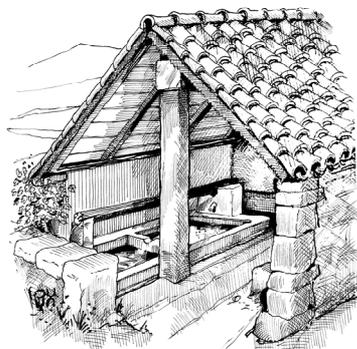
Les lavoirs de Simiane, comme ceux d'ailleurs, sont construits par mesure de salubrité, hors du village, assez loin, parfois à deux kilomètres. Les grandes fermes et les bastides possédaient souvent leur propre lavoir, certains en avaient même deux comme à *La Ramelle*. Ces édifices étaient en général alimentés soit par une source captée, soit par une canalisation d'eau, soit par des galeries souterraines aménagées.

A Simiane, nous avons recensé sept lavoirs publics dont trois situés dans la plaine : *le lavoir de la Fontaine de Notre-Dame*, au sud du village, est alimenté par une source captée sans doute depuis le Moyen-âge. Il était encore entretenu et utilisé dans les années 1970. *Le lavoir de la Font de Luc*, au sud-est de Simiane est en pierres de taille ; comme pour le précédent ce captage est ancien, l'eau arrive du nord par des galeries aménagées dans le sous-sol. Il est encore en très bon état. *Le lavoir du Puits de Carle* est totalement désaffecté, sa toiture a été démontée, le livrant aux intempéries et aux dégradations multiples comme les vols de pierres. Ce fort beau lavoir tout en pierres de taille mériterait une restauration complète.

Dans le village, il existe également un lavoir beaucoup plus récent situé au sud-est de la place de l'église, construit tout en ciment, restauré dans les années 1970. Il est en état de fonctionnement mais l'alimentation en eau a été coupée. Les hameaux possèdent aussi leur propre lavoir : celui de *Cheyran* recouvert par les ronces est inaccessible. A proximité subsistent un abreuvoir en pierre monolithe et un puits caractéristique formé de trois dalles verticales tenues par des crampons de fer. Au hameau de *Chavon*, au lieu-dit *Les Hermitans*, le lavoir restauré en 1948 n'est plus utilisable car la séparation entre les deux bassins a été détruite. Le septième lavoir recensé est situé à *Carniol* au sud-est du hameau, alimenté par la source des *Autins*. Il est en pierre de taille et a été restauré il y a une vingtaine d'années.

Il existait également des petits lavoirs secondaires taillés dans des blocs monolithiques en calcaire local. Celui des écoles situé dans la cour devant la poste, construit en 1880 vient d'être déplacé suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes. Celui de l'Auberge du Faubourg est alimenté par une pompe manuelle plongeant dans le puits attenant. Il en existait encore un dernier accolé au puits communal du Faubourg dont il ne subsiste que l'abreuvoir en pierre sur lequel est fixée une pompe manuelle.

Constructions simples et robustes, conçus en matériaux locaux dans un souci d'économie, les lavoirs sont abrités par un toit en général à double pente, soutenu par un ou plusieurs piliers. Les lavoirs comportent deux bassins : l'un pour le lavage, l'autre pour le rinçage. Le bassin de rinçage est celui qui reçoit en premier l'arrivée d'eau car l'eau doit être bien propre pour un bon rinçage. Leurs dimensions varient peu d'un lavoir à l'autre : 5 mètres de long sur 2 mètres de large. La surverse du lavoir irriguait les jardins potagers ou les prés situés en contrebas. (voir ci-dessus le dessin de la *Font de Luc*). Selon les édifices les femmes lavaient à genoux dans des caissons en bois remplis de paille comme à la *Font de Luc* ou au *Puits de Carle* et debout comme sous l'église. Il est difficile de parler des lavoirs sans évoquer aussi la "bugade" et les "bugadières" mais ce sera l'objet d'un autre article.



Le lavoir de la Font de Luc



SDIS



04

Chez nos sapeurs-pompiers

Comme nous le savons tous, les sapeurs-pompiers veillent sur notre sécurité et la prennent en charge avec beaucoup de dévouement.

Pour cela, ils interviennent dans de nombreux domaines, tels que les accidents de la route, les accidents domestiques, les transports médicaux d'urgence, etc.

Dans notre secteur, les agents de ce service public ne sont pas des sapeurs-pompiers professionnels, mais des volontaires qui, par leur formation, arrivent à une qualité de service égale.

Actuellement, les effectifs ne suffisent que très difficilement à assurer la continuité des missions.

C'est pourquoi, un appel est lancé au volontariat.

Pour cela, il est possible à toute personne intéressée, homme ou femme, de contacter le service du développement du volontariat du SDIS04.



Contact :

Madame Claudine DIVARET

svppourquoipasmoi@sdis04.fr

Téléphone : 04 92 30 89 43



Monsieur le Maire

et toute l'équipe du Conseil municipal

vous souhaitent

une Bonne Année 2019

En raison de l'absence de salle des fêtes, il n'y aura malheureusement pas de cérémonie publique, cette fois-ci, mais nous aurons amplement l'occasion de remédier à cette belle tradition, lors de la cérémonie d'inauguration de notre nouvelle salle.